



LE CHOIX DU DÉCLIN

L'avalanche de réformes imposées au forceps par notre ministre semble enfin toucher à son terme. Collège, *Affelnet*, Bac, lycée, *Parcoursup*, co-intervention, chef-d'œuvre... La génération née en 2003 aura tout étreint. Avec une pincée de covid pour épicer le tout. Alors, quel bilan ?

Côté lycée général, ce que l'on voyait arriver s'est confirmé. La destruction des filières honnies n'a en rien été la *tabula rasa* fantasmée par l'idéologie égalitariste. Lesdites filières ont simplement été remplacées par des combinaisons de spécialités, toujours aussi fortement marquées par le sexe et la catégorie socio-culturelle des élèves. Un coup d'épée dans l'eau, donc, que l'on paye toutefois au prix fort par la **destruction du concept de classe**, qui était pourtant crucial pour insuffler une dynamique de travail à nos élèves, et des **emplois du temps éparpillés façon puzzle**, tant pour les élèves que pour les professeurs.

Encore plus d'élèves, encore plus de niveaux, encore plus de fatigue, toujours moins de temps de préparation pour les collègues ; encore plus d'heures de présence en établissement, encore plus d'heures « de trous », toujours moins de travail personnel pour les élèves. Beau résultat qui n'augure guère d'une hausse du niveau général, malgré les taux de réussite stratosphériques au baccalauréat.

Parlons-en, justement, de ce bac 2021 : épreuves de spécialités annulées en mars pour raisons sanitaires, épreuve de philosophie maintenue sur un mode comico-démagogique, et **Grand oral imposé sous le double signe de l'improvisation et de la mansuétude**.

Pas grand-chose à dire des épreuves annulées, sinon que la publication des sujets prévus n'a pas franchement donné l'impression d'un bac « remusclé » mais plutôt d'une resucée d'épreuves classiques. Concernant la philo, les plus indulgents auront souri aux copies d'élèves compatissant à la souffrance de leur correcteur, ou assurant celui-ci avec une désarmante franchise que, leur note de contrôle continu leur paraissant suffisante, ils ne feraient l'effort de traiter aucun des sujets proposés ; les autres se seront désolés de voir les candidats quitter en masse les salles d'examen au bout de la première heure réglementaire d'épreuve...

Enfin, il faut s'attarder sur le Grand oral, qui devait révolutionner ce monument en péril qu'est le bac. Beaucoup d'inquiétude tout au long de l'année de la part des élèves ; beaucoup d'incertitudes chez les professeurs, qui ont couru derrière des consignes distillées avec parcimonie et parfois contradiction ; des sujets bien souvent choisis en avril ou en mai et des élèves qui n'ont pas toujours pu bénéficier d'une épreuve blanche. Bref, de septembre à juin, une **improvisation rarement vue**. Et finalement, à quelques malheureuses exceptions près, des notes plus que flatteuses.

Selon nos sources, les moyennes au Grand oral tournent autour de 13 ou 14, les notes en dessous de la moyenne sont rarissimes, et ont souvent été remontées par les jurys, malgré des prestations bien souvent faiblardes, voire indigentes, aux dires des examinateurs concernés. La bienveillance s'est exercée à plein.

Quels enseignements en tirer pour les années à venir ? Peut-on réellement croire en une hausse du niveau d'exigence ? Celle-ci aurait-elle même un sens, pour une épreuve qui, contrairement aux autres, s'éloigne des savoirs et des savoir-faire pour naviguer vers les eaux troubles du savoir-être, avec toutes les conséquences en termes d'inégalités que cela implique ?

Ce sont donc des élèves malmenés par une réforme plaquée à la hussarde sur des structures inadaptées, desservis par le long confinement de 2020, et déstabilisés par l'enseignement trop souvent hybride de 2021, qui se sont heurtés au mur de *Parcoursup* : **stress de mars, choc de juin**. Cette réforme présentée, à l'instar de toutes les autres, comme étant au service des élèves (plus de classement délicat à opérer, choix ultime repoussé de plusieurs mois, plus de sélection par le hasard comme dans APB – en théorie), se révèle année après année plus délétère.

Éditorial

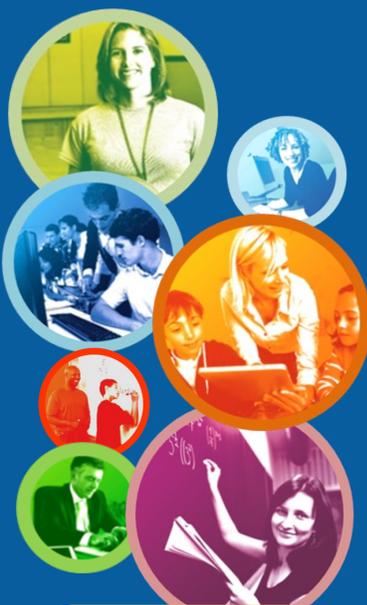
AESH : nouvelle grille

Dates des traitements

Grand oral et grand chaos

Contractuels : état des lieux

Un observatoire pour découvrir... la Lune



Directeur de publication

Franck MOULS

6, rue de Beaune

45340 BORDEAUX EN GÂTINAIS

Imprimeur

Veoprint

4, rue de Courcelles

75008 PARIS

.../... En effet, au-delà de la lenteur du procédé, défaut sensiblement corrigé, il faut le reconnaître, mais toujours prégnant comparé à APB, **ce sont les critères de sélection qui laissent bien souvent les intéressés perplexes, et parfois déçus voire révoltés**. Et il faut avouer que si, du côté des formations sélectives (CPGE, BTS, BUT...), les choses n'ont guère varié, les filières en théorie non sélectives, et singulièrement les universités, semblent bien souvent faire leurs choix au doigt mouillé parmi les candidats...

La part accrue de contrôle continu ayant de plus manifestement entraîné une inflation des moyennes des candidats, et les universitaires rechignant apparemment à un examen fin des dossiers, ou s'y refusant pour raisons idéologiques, les résultats n'ont plus la cohérence dont on avait l'habitude il y a encore deux ou trois ans. **Espérons que les examens de spécialité pourront enfin se tenir en 2022** et qu'ils remettront un peu de bon sens dans tout cela !

Quelle logique, finalement, trouver à cette débauche de transformations ? **Complexité, opacité, inflation des notes, dévalorisation des examens, incertitudes des débouchés**, et en même temps impressionnante assurance médiatique de notre ministre concernant la solidité de notre système éducatif... Assurance suffisante, peut-être, pour abuser le citoyen lambda, mais pas les professionnels que nous sommes.

Finalement, la baisse générale du niveau amorcée il y a quarante ans ne fait que s'amplifier. En particulier, du fait de l'élimination des épreuves terminales anonymes, qui donnaient, malgré tous leurs défauts, une échelle de référence et un objectif commun à tous les lycées de l'École de la République.

Les supprimer, c'est réduire le bac à un examen maison soumis à toutes les pressions et dérives locales. C'est finalement faire le **choix du délitement de l'École et du déclin de la Nation**.

Loïc VATIN, Président académique

A.E.S.H.: NOUVELLE GRILLE

Plus d'un an après le lancement du Comité consultatif AESH (le 20 février 2020), les négociations relatives à une revalorisation salariale des AESH ont repris en juin dernier entre le ministère et les organisations syndicales, dont le SNALC, aboutissant à une nouvelle grille de rémunération.

Cette dernière entre en vigueur dès le 1er septembre 2021 (décret 2021-1106 du 23 août 2021 et arrêté du 23 août 2021).

Néanmoins, **cette grille va occasionner de nombreuses difficultés, et sera sans doute rapidement modifiée**. C'est pourquoi le SNALC a voté contre. Les évolutions seront disponibles sur nos sites académiques dès qu'elles seront connues.

Franck MOULS, Vice-Président académique

Échelon	Indice brut	Indice majoré	Salaires mensuel brut (temps plein)	Durée dans le niveau
1 (1er CDD ≤ 3ans)	359	335	1 569,81 €	3 ans
2 (1er CDD ≥ 3 ans)	374	345	1 616,67 €	3 ans
3 (CDI ≤ 3ans)	388	355	1 663,53 €	3 ans
4 (CDI ≥ 3 ans)	404	365	1 710,39 €	3 ans
5	422	375	1 757,25 €	3 ans
6	437	385	1 804,11 €	3 ans
7	450	395	1 850,97 €	3 ans
8	463	405	1 897,83 €	3 ans
9	478	415	1 944,69 €	3 ans
10	493	425	1 991,25 €	3 ans
11	505	435	2 038,41 €	-

LE SNALC-CRÉTEIL

<https://snalc.fr/creteil>

Président

Loïc VATIN

☎ 07 82 95 41 42

✉ snalc.creteil@gmail.com

Trésorière

Damienne VATIN

4, rue de Trévisé

75009 PARIS

Gestion académique

Olivier DURAND

☎ 09 63 65 71 95

✉ snalcdurand@orange.fr

Émilie LOUIS BOUZID

☎ 01 74 50 26 25

✉ louisbouzid.snalc@gmail.com

Alain ERDÉLY

☎ 06 73 74 86 19

✉ alain.erdely@ac-creteil.fr

Aissam KROUNA (P.L.P.)

☎ 06 15 83 07 21

✉ snalc.plp@gmail.com

Franck MOULS (P.E./A.E.S.H.)

☎ 06 42 23 12 63

✉ snalc.mouls@orange.fr

Contractuels

Safia MEDINI

☎ 06 13 91 62 64

✉ medini.safia@gmail.com

Référent SI

Ludovic GELLÉ

✉ ludovic.gelle@ac-creteil.fr

TRAITEMENTS

Dates prévisionnelles de versement de nos traitements.

MOIS DE LA PAYSÉ	DATE DE VIREMENT
OCTOBRE	Mercredi 27
NOVEMBRE	Vendredi 26
DÉCEMBRE	Mercredi 22
JANVIER	Jeudi 27
FÉVRIER	Jeudi 24
MARS	Mardi 29
AVRIL	Jeudi 28
MAI	Vendredi 27
JUIN	Mardi 28
JUILLET	Mercredi 27

GRAND ORAL ET GRAND CHAOS

Mesdames, Messieurs les parents d'élèves,

Nous apprenons ce matin que les élèves de notre établissement, convoqués ce jour au Lycée « X » pour se présenter à l'épreuve du grand oral sont attendus au lycée « Y ».

Le SIEC doit adresser de nouvelles convocations à nos élèves dans les minutes à venir.

Ce message envoyé au tout dernier moment par un chef d'établissement résume à lui seul **l'incroyable chaos qui a régné sur l'organisation du grand oral** et dont ont été victimes les élèves et les enseignants.

Peut-on imaginer l'état de stress des candidats qui ont été préparés au dernier moment et qui en plus, pour certains, reçoivent ce genre de message ?

Un examinateur arrive-t-il avec un état d'esprit serein lorsqu'il découvre une (pseudo) convocation par courriel, le samedi après-midi pour le surlendemain 8h30 ? Sommes-nous censés rester tout le week-end derrière notre ordinateur à attendre une convocation par courrier électronique et qui n'apparaît même pas dans IMAG'IN ?

Le SNALC rappelle à ce propos qu'**il faut une véritable convocation tenant lieu d'ordre de mission pour être couvert lors de ses déplacements.**

Devons-nous faire preuve de dons divinatoires lorsque l'adresse et la ville du lycée ne sont pas indiquées, qu'il existe des homonymes et que l'on ne peut appeler aucun établissement pour se renseigner puisque le message a été découvert un samedi après-midi ?

Et on passera généreusement sur les enseignants non anglophones qui ont eu la joie d'assister à des exposés dans la langue de Shakespeare...

L'alerte avait pourtant été lancée bien en amont par les syndicats et les chefs d'établissement. Alerte à propos du manque de préparation des élèves, des éclaircissements tardifs quant aux exigences de l'épreuve et alerte quant au retard dans les convocations.

Cette épreuve aura été le symbole du chaos engendré par cette réforme du bac, qui n'a rien simplifié et a détruit ce qui fonctionnait encore, et par l'incapacité des instances de l'Éducation nationale à faire preuve de clarté et d'anticipation.

Mais, heureusement, l'essentiel est sauf : notre ministre a pu se féliciter des résultats des candidats. Vu les conditions, comment pouvions-nous faire autrement que de faire preuve d'une extraordinaire bienveillance ? Objectif médiatique atteint ! Pour le reste, en revanche...

Ludovic GELLÉ, Membre du Bureau



CONTRACTUELS : ÉTAT DES LIEUX

Le SNALC est régulièrement reçu en audience par la DPE 2, service qui s'occupe des nombreux contractuels de notre académie. Lors de ces réunions, sont abordées les nombreuses difficultés individuelles que vous rencontrez, mais aussi des points d'ordre plus général, dont voici un petit panorama.

1) Non-remplacement des professeurs absents

Le non-remplacement des professeurs absents est un problème récurrent dans notre académie. Nous parvenons régulièrement à obtenir le remplacement de professeurs lors de nos audiences, et continuerons d'insister régulièrement sur ce point.

2) Absence de salaire de septembre et octobre

L'absence de versement des salaires en début d'année est un problème récurrent. Nous parvenons souvent à débloquer, sur place, une aide d'urgence ou un acompte sur salaire afin que les collègues puissent percevoir une rémunération.

3) Affectations et compléments de service

Les affectations se font en fonction des besoins dans les établissements, des zones géographiques, et de l'ancienneté de service dans l'académie.

À l'heure où ces lignes sont écrites, la situation est très difficile en physique-chimie, anglais, éducation musicale, EPS, lettres modernes, lettres classiques, et biochimie.

4) CERFA et attestations employeurs

Grâce au SNALC, de nombreux CERFA et attestations employeurs sont établis par la DPE2 lors de nos audiences rectorales. Les collègues concernés doivent se signaler sans délai.

5) CONCRET

L'application CONCRET qui permettait aux contractuels d'avoir l'attestation employeur en ligne devait rouvrir dans le courant de l'année dernière.

À ce jour, le problème n'est hélas toujours pas réglé. Le sera-t-il un jour ?

6) Association « Le choix de l'école »

Le SNALC déplore encore et toujours les passe-droits accordés aux étudiants recrutés par cette officine en lien avec le Rectorat, au détriment de contractuels ayant parfois plusieurs années d'ancienneté...

Le SNALC continue comme toujours à vous accompagner, à vous informer, à défendre vos droits au quotidien, et à porter vos revendications auprès du Rectorat comme du Ministère de l'Éducation Nationale.

Safia MEDINI, Responsable Contractuels



UN OBSERVATOIRE POUR DÉCOUVRIR... LA LUNE !

L'Éducation nationale est heureuse de vous annoncer la naissance de *l'Observatoire des rémunérations et du bien-être au travail*, officiellement installé le 28 juin 2021. Il est censé répondre à l'engagement numéro 9 du Grenelle de l'Éducation : « Partager avec tous les personnels les évolutions du pouvoir d'achat et du bien-être au travail ».

L'objectif semble certes louable, mais chacun connaît la célèbre citation de Clemenceau : « quand on veut enterrer une décision, on crée une commission », ou un observatoire.

A-t-on besoin d'un observatoire pour savoir que les enseignants français sont parmi les plus mal payés d'Europe ? Toutes les données sont déjà connues : nos salaires sont de 31 % inférieurs à la moyenne de nos collègues de l'OCDE ! Donnée extraite d'un document de travail⁽¹⁾ de l'Éducation nationale publié en 2019 !

Seuls 19% des professeurs des écoles sont satisfaits de leur salaire d'après une enquête Talis datant de 2018 !

La même enquête nous éclaire également sur les conditions de travail des enseignants.

En ce qui concerne le « sentiment d'auto-efficacité » à calmer un élève bruyant ou perturbateur, les enseignants français ont perdu 17 points entre 2013 et 2018 (enquêtes Talis de 2013 et 2018) pour passer sous la moyenne des enseignants de l'Union européenne, alors que nous nous situons largement au-dessus précédemment.

Même constat avec l'item « amener les élèves à respecter les règles en classe », où l'on déplore une chute vertigineuse de 20 points en seulement 5 années !

Ces chiffres ont d'ailleurs été étudiés par la direction de l'évaluation, de la prospective, et de la performance de l'Éducation nationale⁽²⁾ !

Quant à l'attractivité du métier, il suffit de lire le bilan social édité régulièrement par notre ministère : **le ratio du nombre de candidats par poste offert au concours de professeur des écoles est passé de plus de 6 candidats par poste en 2009 à tout juste plus de 2 candidats par poste en 2018...**

Les exemples sont légion et toutes les données concernant les salaires et conditions de travail des enseignants sont connues depuis longtemps.

Que dirait-on d'une société d'astronomie qui construirait un observatoire pour découvrir... la Lune !



On résume :

Le ministère organise un « Grenelle » de l'Éducation. Ce Grenelle accouche de 12 propositions, dont la numéro 9, qui annonce la naissance d'un observatoire chargé d'observer les données déjà connues et publiées par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (qui elle-même reprend les résultats des enquêtes de l'OCDE), ainsi que les données compilées dans le bilan social de l'Éducation nationale !

J'allais oublier de préciser que l'Observatoire est lui-même composé d'« un groupe technique composé des directions expertes du ministère qui pourront solliciter des chercheurs » et d'un comité consultatif ! Clemenceau était bien en deçà de la réalité d'aujourd'hui !

On attend avec impatience que cet observatoire nous annonce la création d'une commission ad hoc qui serait chargée de proposer des solutions aux problèmes évoqués !

Sinon, il existe une autre solution : **une vraie concertation et une véritable écoute** des syndicats, et en particulier du SNALC. **Est-ce si compliqué**, si vraiment on en a la volonté ?

Ludovic GELLÉ, Membre du Bureau

⁽¹⁾ « Les différentes mesures statistiques du salaire des enseignants du secteur public », document de travail série « Méthodes » n° 019-M04, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, de Marion Dufresne et Julie Solard.

⁽²⁾ *Le métier d'enseignant : pratiques, conditions d'exercice et aspirations - Les apports de l'enquête Talis 2018*, Axelle Charpentier, Laetitia Longhi, Christelle Raffaëlli, Anaëlle Solnon, disponible à l'adresse suivante : <https://www.education.gouv.fr/les-enseignants-panorama-carrieres-et-representations-du-metier-education-formation-ndeg-101-306501>

Le **SNALC** est un syndicat indépendant, autonome, représentatif et à votre écoute. Les cotisations de nos adhérents sont notre seule ressource financière (hormis 1 % de ressources publicitaires).

Pour adhérer ou réadhérer, 4 possibilités :

- Paiement sécurisé par **CB** ou **virement**.
- Paiement par **prélèvements** mensualisés.
- Par **chèque** accompagné de votre bulletin d'adhésion.

<https://snalc.fr>

11 ANS SANS AUGMENTATION DE TARIFS

LE SYNDICAT REPRÉSENTATIF LE MOINS CHER DE L'ÉDUCATION NATIONALE

REPRÉSENTATIF pour tous les personnels de l'Éducation nationale. Le **SNALC** siège au Comité technique ministériel (CTM) aux côtés de cinq fédérations.

Seules ces six organisations, dites représentatives dans l'Éducation nationale, **ont le droit égal de vous assister** dans vos recours et de défendre votre dossier dans tous les rectorats et DSDEN comme au ministère.